



# ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## Proviseur

Affaire suivie par :  
Secrétariat de scolarité  
Tél : 02 36 86 11 30  
ce.0451462v@ac-orleans-tours.fr

7 rue Léon Blum – CS 80159  
45803 SAINT JEAN DE BRAYE CEDEX

Saint Jean de Braye, le 7 novembre 2022

Le Proviseur  
à  
aux lauréats du baccalauréat et du BTS  
de la session 2022

**Objet** : remise des diplômes du baccalauréat et du BTS, session 2022

**Annexe** : modèle de procuration

Les diplômes de baccalauréat ou de BTS sont à votre disposition au lycée Jacques Monod.

A compter du 8 novembre 2022, les diplômes seront délivrés **sur présentation de votre pièce d'identité** :

- au secrétariat de scolarité (2<sup>ème</sup> étage) pour les diplômes du baccalauréat <sup>(1)</sup>
- au secrétariat du DDFPT (1<sup>er</sup> étage) pour les diplômes de BTS <sup>(1)</sup>

À titre exceptionnel, votre diplôme pourra être remis à **l'un de vos parents**, à condition qu'il soit en possession d'une procuration rédigée par vos soins (modèle joint en annexe), de sa carte d'identité et de la photocopie de votre pièce d'identité.

Sur demande, le diplôme peut être envoyé par voie postale. L'envoi est effectué par l'établissement **en recommandé avec accusé de réception**. Il convient pour cela d'envoyer au lycée (secrétariat de la scolarité) :

- une lettre de demande d'envoi (indiquant les coordonnées du titulaire et l'adresse du titulaire du diplôme à laquelle celui-ci doit être envoyé) signée par vos soins
- la copie de la carte d'identité du diplômé
- une enveloppe format A4 à dos cartonné
- le bordereau recommandé avec avis de réception mentionnant l'adresse du diplômé comme destinataire
- le timbrage de 7.14€ demandé pour cet envoi

J'appelle votre attention sur le fait que, **même en cas de perte ou de destruction de ce diplôme**, la réglementation en vigueur interdit la délivrance d'un nouvel original. **Le diplôme est établi en un exemplaire unique.**

Dans l'attente de vous voir, je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.



Philippe MAUGUIN  
Proviseur

### (1) Horaires d'ouverture des secrétariats :

- Secrétariat de scolarité : de 8h à 17h lundi – mardi – mercredi – jeudi et vendredi
- Secrétariat du DDFPT : lundi (13h30-17h) – mardi (8h30-12h / 13h30-17h) – jeudi (13h30 – 17h) – vendredi (8h30-12h)